

ACTION URGENTE

SEPT HOMMES RISQUENT UNE EXÉCUTION EN IRAN

Sept hommes, tous membres de la minorité arabe ahwazi d'Iran, risquent d'être exécutés très prochainement à Ahvaz, la capitale de la province du Khuzestan. Ils ont été reconnus coupables, à l'issue d'un procès inéquitable, d'avoir « porté atteinte à la sécurité nationale » et tué le dignitaire chiite Sheikh Hesam al Sameyri, mort en juin 2007.

Ali Saedi (vingt-cinq ans), Walid Naisi (vingt-trois ans), Majid Fardipour (appelé Majid Mahawi en arabe, vingt-six ans), Doayr Mahawi (cinquante ans), son fils Maher Mahawi (vingt et un ans), Ahmad Saedi (vingt-huit ans) et Yousuf Leftehpour (vingt-cinq ans) ont été arrêtés vers le 12 août 2007. Ils ont été détenus au secret pendant trois à quinze mois dans un lieu inconnu par les services de renseignement, avant d'être transférés à la prison de Karoun, à Ahvaz (sud-ouest du pays), où ils sont toujours incarcérés. Le recours à la torture étant monnaie courante dans les locaux des services de renseignement en Iran, Amnesty International craint que ces hommes n'aient été soumis à des traitements s'y apparentant, probablement destinés à leur arracher des « aveux ».

Ces hommes, dont certains étaient des militants politiques connus au sein de la minorité arabe ahwazi, ont été condamnés à la peine capitale par une des chambres du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz le 30 septembre 2009 ou aux alentours de cette date, au terme d'un procès inique au cours duquel ils n'ont pas pu bénéficier des services d'un avocat. Deux autres accusés ont écopé de peines d'emprisonnement.

D'après certaines sources en Iran, leurs exécutions pourraient avoir lieu très prochainement.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à ne pas exécuter Ali Saedi, Walid Naisi, Majid Fardipour, Doayr Mahawi, Maher Mahawi, Ahmad Saedi et Yousuf Leftehpour, et à commuer leur condamnation à mort ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait que ces hommes n'ont pas été jugés équitablement, notamment qu'ils n'ont pas pu bénéficier des services d'un avocat, et rappelez aux autorités la nécessité de respecter scrupuleusement les garanties d'équité des procès dans les affaires où l'accusé encourt la peine capitale ;
- engagez les autorités à ordonner un moratoire sur les exécutions en Iran, première étape vers l'abolition de la peine de mort.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 DÉCEMBRE 2009 À :

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Sadeq Larijani, Office of the Head of the Judiciary, Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : *via son site Internet* :

<http://www.dadiran.ir/tabid/81/Default.aspx> (1^{er} champ comportant une étoile : prénom ; 2^e champ : nom de famille ; 3^e champ : adresse électronique)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Gouverneur du Khuzestan :

Sayed Ja'far Hejazi
Khuzestan Governor's office
Palestine Avenue, Imanieh
Ahvaz, Khuzestan, République islamique d'Iran

Fax : +98-611-3367313

Courriers électroniques :

ostandar@ostan-kz.gov.ir

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur,*

Copies à :

Chef du Comité des droits de l'homme au sein du pouvoir judiciaire :

His Excellency Mohammad Javad Larijani

Bureau of International Affairs, Office of the Head of the Judiciary, Pasteur St., Vali Asr Ave. south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

Courriers électroniques :

bia.judi@yahoo.com

Fax : + 98 21 5 537 8827 (Merci de vous montrer persévérant)

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SEPT HOMMES RISQUENT UNE EXÉCUTION EN IRAN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les arabes ahwazis, l'une des nombreuses minorités ethniques d'Iran, vivent principalement dans la province du Khuzestan, située dans le sud-ouest du pays. Cette région frontalière de l'Irak est importante sur le plan stratégique en raison des nombreuses réserves de pétrole qui s'y trouvent. La minorité arabe a toujours été marginalisée, et ses membres continuent d'être victimes de discrimination dans l'exercice de leurs droits économiques et culturels. La communauté arabe a l'impression de ne pas avoir bénéficié autant des revenus pétroliers que la population persane.

Bien que la plupart soient des musulmans chiites, certains Arabes ahwazis se sont convertis au sunnisme, ce qui a amené les autorités à accuser certains militants locaux d'être des wahhabites (fondamentalistes musulmans sunnites). La province du Khuzestan est en proie à des tensions de plus en plus vives depuis le mois d'avril 2005, qui a été marqué par de grandes manifestations déclenchées par des rumeurs selon lesquelles le gouvernement envisageait de disperser la population arabe dans le pays ou de la contraindre à renoncer à son identité arabe. À la suite d'attentats à l'explosif qui ont fait au moins 14 morts en juin et en octobre 2005 dans la ville d'Ahvaz, et d'explosions en septembre et en octobre 2005 sur des sites d'installations pétrolières, les violences se sont encore intensifiées et des centaines de personnes auraient été appréhendées. Des actes de torture ont été signalés. D'autres attentats à l'explosif, qui ont fait au moins six morts, ont eu lieu le 24 janvier 2006. Ils ont été suivis d'une nouvelle vague d'arrestations arbitraires. Au moins 15 hommes ont déjà été exécutés pour leur participation présumée à ces attentats. Il reste à déterminer si un autre homme a été exécuté ou est mort en détention.

Sheikh Hesam al Sameyri, originaire du Koweït, qui était l'imam chiite de la mosquée Zahra, dans le quartier majoritairement arabe d'Hayy al Thawra, à Ahvaz, était connu pour ses opinions anti-sunnites. Il a été tué par deux hommes armés qui sont venus chez lui le 24 juin 2007 à 22 heures. Aucun groupe n'a revendiqué son meurtre et certaines sources ont laissé entendre que sa mort résultait d'un conflit familial.

Le 21 août 2007, la télévision provinciale a indiqué que, selon le ministère du Renseignement, six [sic] personnes membres d'un « *groupe terroriste encourageant le séparatisme et le sectarisme* » avaient été arrêtées au Khuzestan dans le cadre de cette affaire. En septembre 2008, une décision de mise en liberté contre versement d'une caution de 800 millions de rials (environ 54 000 euros) a été prononcée en faveur d'au moins deux de ces détenus – Doayr Mohawi et son fils Maher – mais leur famille n'a pas pu régler cette somme, si bien qu'ils demeurent incarcérés.

Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir d'assurer le maintien de l'ordre et de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales reconnues par la loi, mais elle est opposée en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie.

AU 285/09, MDE 13/109/2009, 21 octobre 2009

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

